



DELIBERATION

L'an deux mille treize, le 4 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures trente, après convocation régulière en date du 24 octobre, en session ordinaire au Domaine de Bômale, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS.

Présents : Alain Marois, Colette Lagarde, Pascal Perault, Pierre Chaux, Marie-Claude Soudry, Sébastien Laborde, Hélène Ferchaud, Michel Joubert, Sylvie Faurie, Gianino Spadotto, Ida Perruquon, Henri Fontaine, Marie-France Berthomme, Monique Gendreau, Michel Carrère (à partir de 18 h 55), Joël Verrier, Francine Gastonnet, Michel Gratraud, Chantal Dugourd, Bernard Raffier, Julien Carayon

Absents ayant donné procuration : Fabienne Fonteneau procuration à Alain Marois, Delphine Michaud procuration à Colette Lagarde, Hubert Godineau procuration à Julien Carayon, Didier Cubilier procuration à Chantal Dugourd

<p>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</p>
--

Mme Francine Gastonnet est nommée secrétaire de séance, assistée de Mme Marie-Claire Loumiet, assistante de direction.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, 20 étant présents, 4 ayant donné procuration, et ouvre la séance à 18 h 30.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 10/11-2013: Approbation du projet de révision du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a demandé la mise en révision de son schéma directeur d'assainissement.

Les premières études ont été complétées avec l'avancée des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme et la mise en place du nouveau zonage d'urbanisme, afin d'assurer une parfaite cohérence entre les deux dossiers.

Le projet de révision du schéma directeur d'assainissement comporte notamment un mémoire explicatif qui rappelle le zonage actuel et expose les évolutions proposées ainsi que les motivations qui justifient ces évolutions, un plan du nouveau zonage proposé, un plan du réseau et des extensions envisagées.

Les secteurs suivants sont maintenus en assainissement collectif :

- le Centre Ville
- Gratien
- Champ d'Henry
- Le Chemin des Gravières
- Bossuet
- Martin Masson
- Goizet
- Les Eymerrits

Les secteurs suivants sont déclassés et seront donc zonés en assainissement non collectif

- La Fiole
- Chapetit
- Picampeau
- Petit et Grand Caillevat
- Nouet
- Faurillon
- Grand Chemin
- Route de Coutras

Les autres secteurs non cités ci-dessus sont classés en assainissement non collectif.

Le réseau d'assainissement collectif et ses évolutions futures tiennent compte des projets urbains inscrits au projet de PLU. La station d'épuration répond aux besoins avec un apport théorique d'environ 4990 à 5151 Equivalents-Habitants pour une capacité de 5000 Equivalents-Habitants.

Ce projet a été présenté en enquête publique unique portant à la fois sur le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement et sur le projet de PLU, du 10 juin au 17 juillet 2013.

Monsieur Pierre PECHAMBERT, Commissaire enquêteur, a rendu son rapport et émis un avis favorable au projet. Il émet une observation et demande qu'elle soit prise en considération.

Cette observation fait suite à une pétition et une demande individuelle de certains habitants du village de Gratien qui attirent l'attention sur les dysfonctionnements des assainissements individuels dans ce secteur et sur la nécessité d'y installer le réseau d'assainissement collectif en priorité.

La programmation, votée par délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2013 (reportée page 24/24 du rapport d'enquête), prévoit une réalisation en 2024. Il "paraît opportun" au Commissaire enquêteur de "reconsidérer cette planification".

La programmation initiale était la suivante :

ANNEE DE REALISATION	LOCALISATION	MONTANT HT EN PREETUDE	NOMBRE DE LOGEMENTS A DESSERVIR A TERME
2014	Entrée nord (connexion à réaliser sur la Route de Paris)	100 000 €	128 logements + 50 lits + 60 employés (ADAPEI + zone commerciale)
2015	Champ d'Henry	170 000 €	103 logements
2017	Autonome regroupé Bossuet Martin Masson	900 000 €	69 branchements
2021	Chemin des Gravières	270 000 €	225 logements à terme sur le quartier durable
2024	Gratien	550 000 €	53 logements (+ dents creuses)
2030	Goizet	1 325 000 €	125 logements
2030	Les Eymerrits	684 000 €	50 branchements

Par ailleurs, une observation déposée au cours de l'enquête par un propriétaire du secteur de Frappe, Route de Coudreau, visait également à agrandir la zone d'assainissement collectif proposé. Cette demande n'est pas acceptée. L'extension souhaitée aurait des conséquences sur le coût de réalisation des équipements en ne desservant qu'une majorité de terrains inconstructibles et non bâtis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement tel que présenté en enquête publique et qu'annexé aux présentes, après modification de la programmation pour le village de Gratien.

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992

VU le décret n°94-469 du 3 juin 1994

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-10

VU les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement

VU les articles R.123-9 et R.123-14 du Code de l'Urbanisme

VU la délibération du SIEPA du Nord Libournais en date du 16/02/2012 ayant prescrit la révision du zonage d'assainissement sur la commune de Saint Denis de Pile

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004 de mise en révision du Schéma Directeur d'Assainissement

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2013 fixant la programmation de la réalisation des extensions du réseau d'assainissement collectif

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/05/2013 arrêtant le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement

VU le projet de révision du zonage du Schéma Directeur d'Assainissement soumis à l'enquête publique du 10/06/2013 au 17/07/2013

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur avec recommandations,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Cadre de vie - Voirie en date du 17/09/2013

CONSIDERANT que le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement est prêt à être arrêté tel qu'annexé aux présentes

CONSIDERANT l'examen de l'ensemble des observations déposées au cours de l'enquête publique

CONSIDERANT que la programmation de la réalisation des extensions du réseau doit être modifiée pour tenir compte des dysfonctionnements des assainissements non collectifs constatés à Gratien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** la révision du Schéma Directeur d'Assainissement tel qu'annexé aux présentes

- **MODIFIER** la programmation de réalisation des extensions du réseau d'assainissement comme suit :

ANNEE DE REALISATION	LOCALISATION	MONTANT HT EN PRETUDE	Nombre de LOGEMENTS A DESSERVIR A TERME
2014	Entrée nord (connexion à réaliser sur la Route de Paris)	100 000 €	128 logements + 50 lits + 60 employés (ADAPEI + zone commerciale)
2015	Champ d'Henry	170 000 €	103 logements
2016	Gratien	550 000 €	53 logements (+ dents creuses)
2017	Autonome regroupé Bossuet Martin Masson	900 000 €	69 branchements
2021	Chemin des Gravières	270 000 €	225 logements à terme sur le quartier durable
2030	Goizet	1 325 000 €	125 logements
2030	Les Eymerrits	684 000 €	50 branchements

- **PRENDRE ACTE** que sur avis du SIEPA du Nord Libournais, il sera nécessaire de réaliser une étude financière complexe afin de valider le rythme des programmations futures des travaux, avec ou sans participation financière de la commune. Les subventions du Conseil Général de la Gironde seront attribuées en fonction du nouveau zonage.

- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire, son délégataire ou suppléant, pour signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes

- **DIRE** que le Schéma Directeur d'Assainissement ainsi approuvé sera annexé au Plan Local d'Urbanisme

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du Syndicat Des Eaux et d'Assainissement du Nord Libournais.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Le dossier sera tenu à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

VOTE :

Pour : 25

Contre :

Abstention :

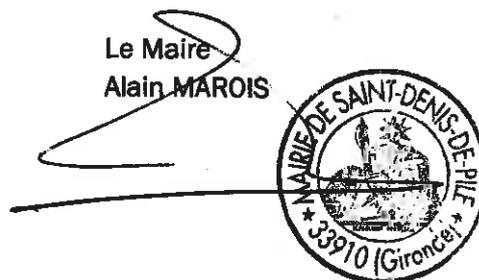
Adopté à l'unanimité

Le Maire,

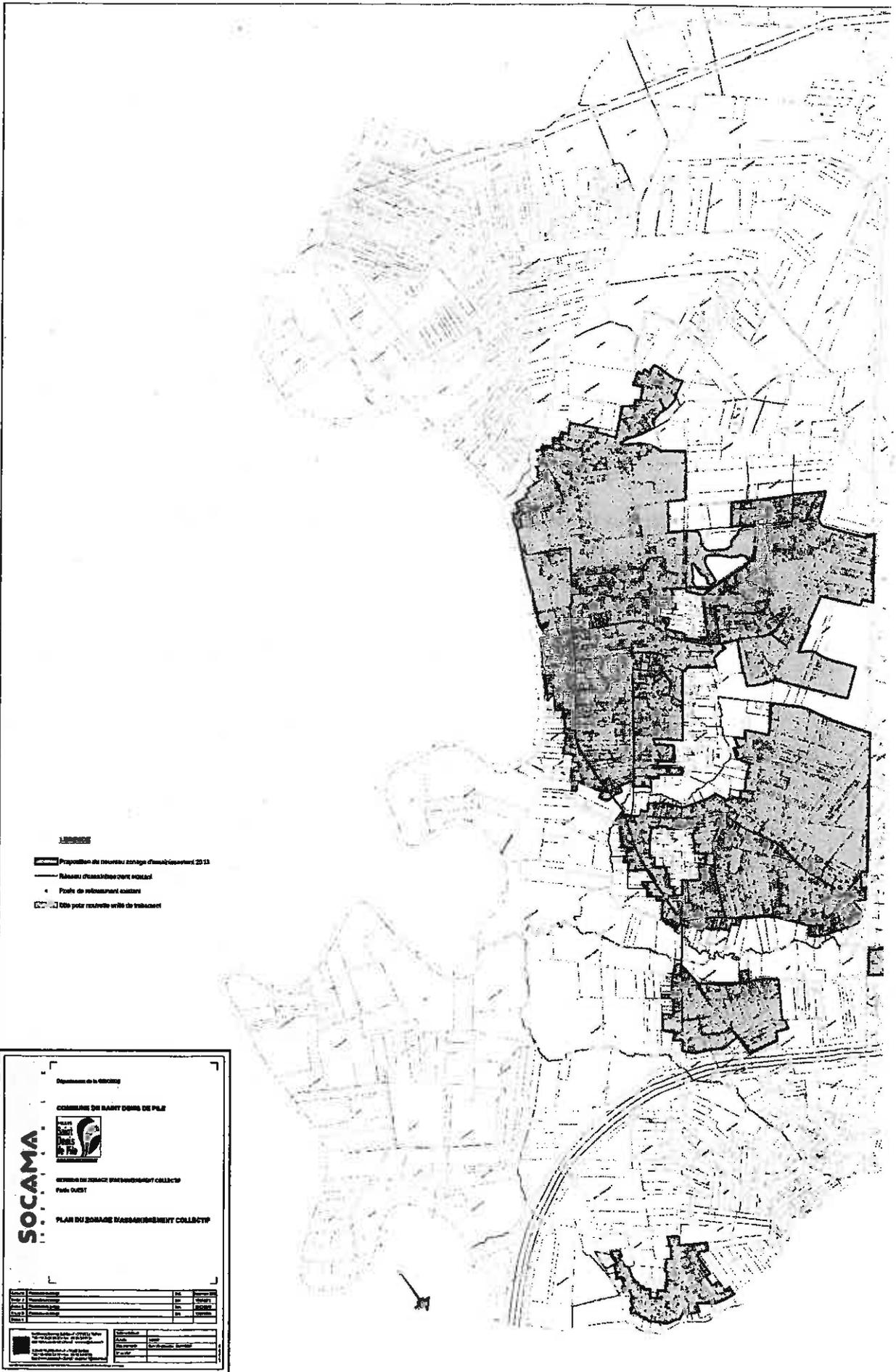
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à St Denis de Pile,
le 5 novembre 2013

Le Maire
Alain MAROIS



*Pour extrait conforme au registre des délibérations
Affichée en Mairie le 6 novembre 2013*



- LEGENDA**
- ▭ Proposition de nouveau secteur d'aménagement 2013
 - Réseau d'assainissement existant
 - Poste de relèvement existant
 - ▭ Site pour nouvelle ville de traboucait

Département de la GUYANE

COMBINE DE HARY DONS DE PALE



REUNION DE DEMARCHES D'AMENAGEMENT COLLECTIF

Pays OUEST

PLAN DU BOMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° de plan	01	Date	2013
N° de dossier	01	N° de plan	01
N° de plan	01	N° de plan	01

